Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le
ID : 087-218700904-20250912-2025_49-AR

COMMUNE de BEAUMONT DU LAC (Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Beaumont du Lac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Serge ROUGIER, Maire.

Membres en exercice : 10 **Présents : 6** **Votants : 6**

Présents : BELMON Patrick, FLACASSIER Rachel, GRANDAUD Gilbert, LAUCOURNET Jean-Marie, LAY Jean-Pierre, ROUGIER Serge ;

Excusés : CHASTEL Yann, ORIAL Brigitte ;

Absents : BEURRIER Dimitri, MARTIN Sébastien.

Monsieur Patrick BELMON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 septembre 2025.

Vu l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales,
Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 septembre 2025,
Considérant que suite à l'absence de quorum le 05 septembre 2025, les conseillers municipaux ont été à nouveau convoqués,

2025/49 Abattage d'arbre à l'étang dans le bourg :

Le Maire informe le conseil que des arbres morts en bordure de l'étang du bourg de Beaumont du Lac menace de tomber et représentent donc un risque pour la sécurité sur la voie publique.

Considérant la complexité de l'abattage, qui nécessite un démontage des deux arbres en question, il propose de recourir à un professionnel.

Suite au contact de la société « Le Hêtre Perché », la commune a obtenu un devis qui fait apparaître un coût de 1 503.00 € pour un premier chêne et 1 000.00 € pour un second, soit un total de 2 503.00 € au total.

La question du devenir du bois résultant de l'opération est posée. Les habitants de la commune devront être privilégiés.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer à propos de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 06 voix pour, 00 contre, et 00 abstention :

- **Accepte** de faire couper les deux arbres morts en bordure de l'étang du bourg de Beaumont du Lac,
- **Autorise** le maire à signer le devis de la société « Le Hêtre Perché » pour un montant de 2 503.00 €.
- **dit que** les crédits nécessaires sont prévus au budget principal,

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Serge ROUGIER

Transmis en Préfecture le 17 septembre 2025, publié le 17 septembre 2025.